



SETCa
FGTB

Indexation dans la CP 216

Grâce au SETCa, vos salaires augmentent de 0,32%

Le coût de la vie évolue, votre salaire aussi. Cette évolution s'appelle l'indexation automatique des salaires. C'est maintenant au tour de la CP pour les employés occupés chez les notaires. Le montant de votre salaire doit donc augmenter le 1er septembre 2019.

L'index, c'est quoi ?

Les prix des produits que nous achetons au quotidien augmentent ; parfois même, ils diminuent. Votre salaire suit ce mouvement. Cela se fait automatiquement, grâce à « l'index ». Ce système vous donne la garantie que chaque mois, vous pourrez à nouveau acheter plus ou moins la même chose avec votre salaire, même si les prix augmentent. Votre pouvoir d'achat est de la sorte maintenu.

Il s'agit donc d'une protection automatique contre l'augmentation des prix.

Comment fonctionne le système ?

Chaque secteur possède des dispositions différentes sur la manière dont fonctionne « l'index ». Dans votre secteur, votre salaire est indexé tous les quatre mois à une date fixe.

Encore des questions ? N'hésitez pas à vous adresser au délégué SETCa de l'entreprise ou à votre section SETCa.

L'index est le système de solidarité par excellence. C'est une réalisation des syndicats via les conventions collectives de votre secteur ; tout le monde peut compter sur lui, des petites aux grandes entreprises, des bas salaires jusqu'aux salaires plus élevés. Le but de l'index est simple : faire en sorte que vous puissiez continuer à acheter les mêmes choses avec votre salaire. C'est pourquoi le saut d'index, imposé par le Gouvernement Michel en 2015, était si injuste. Vous pouvez compter sur le SETCa pour défendre bec et ongles ce système.

